
JOURNAL DE MONACO

Bulletin Officiel de la Principauté

JOURNAL HEBDOMADAIRE PARAISSANT LE VENDREDI

1ER JOM

DE L'ANNEE



JOURNAL DE MONACO

Bulletin Officiel de la Principauté

JOURNAL HEBDOMADAIRE PARRAISANT LE VENDREDI

DIRECTION - REDACTION - ADMINISTRATION MINISTERE D'ETAT - Place de la Visitation - B.P. 522 - MC 98015 MONACO CEDEX
Téléphone : 93.15.80.00 - Compte Chèque Postal 30 1947 T Marseille

ABONNEMENT

1 an (à compter du 1 ^{er} janvier)	
tarifs toutes taxes comprises :	
Monaco, France métropolitaine	310,00 F
Etranger	380,00 F
Etranger par avion	480,00 F
Annexe de la "Propriété Industrielle", seule	150,00 F
Changement d'adresse	7,30 F
Microfiches, l'année	450,00 F
(Remise de 10 % au-delà de la 10 ^e année souscrite)	

INSERTIONS LÉGALES

la ligne hors taxe :	
Greffé Général - Parquet Général	36,00 F
Gérances libres, locations gérances	38,50 F
Commerces (cessions, etc ...)	40,00 F
Société (Statuts, convocation aux assemblées, avis financiers, etc ...)	42,00 F
Avs concernant les associations (constitution, modifications, dissolution)	36,00 F

SOMMAIRE

ORDONNANCES SOUVERAINES

- Ordonnance Souveraine n° 11.417 du 23 décembre 1994 admettant, sur sa demande, un fonctionnaire à faire valoir ses droits à la retraite anticipée (p. 2).*
- Ordonnance Souveraine n° 11.419 du 28 décembre 1994 portant nomination d'un Greffier en Chef Adjoint au Greffe Général (p. 2).*
- Ordonnance Souveraine n° 11.420 du 30 décembre 1994 portant naturalisation monégasque (p. 2).*

ARRÊTÉS MINISTÉRIELS

- Arrêté Ministériel n° 94-545 du 3 janvier 1995 portant autorisation et approbation des statuts de la société anonyme monégasque dénommée "S.A.M. INTERNATIONAL MEDIA PRODUCTIONS" en abrégé "I.M.P." (p. 3).*
- Arrêté Ministériel n° 94-546 du 3 janvier 1995 autorisant la modification des statuts de la société anonyme monégasque dénommée "SOCIÉTÉ D'ENTREPRISES ÉLECTRIQUES" (p. 3).*
- Arrêté Ministériel n° 94-547 du 3 janvier 1995 autorisant la modification des statuts de la société anonyme monégasque dénommée "BANQUE TRANSATLANTIQUE DE MONACO" en abrégé "B.T.M." (p. 4).*

AVIS ET COMMUNIQUÉS

DÉPARTEMENT DES FINANCES ET DE L'ÉCONOMIE

Direction de l'Habitat - Service du Logement.

Local vacant (p. 4).

DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR

Direction de l'Action Sanitaire et Sociale.

Tableau de l'Ordre des Médecins (p. 5).

Liste des médecins spécialistes qualifiés et médecins compétents exclusifs qualifiés (p. 6).

Personnel médical et assimilé du Centre Hospitalier Princesse Grace (p. 6)

Inscriptions au tableau annexe de l'Ordre des Médecins (p. 7).

Tableau du collège des Chirurghiens-dentistes (p. 8).

Tableau de l'Ordre des Pharmaciens (p. 9).

Liste des professions d'auxiliaires médicaux (p. 11).

Personnes assimilées, à titre personnel, et exceptionnel, vis-à-vis de la Sécurité Sociale, à des auxiliaires médicaux (p. 11).

Autre profession relative à la santé (p. 11).

INFORMATIONS (p. 12)

INSERTIONS LEGALES ET ANNONCES (p. 13 à p. 20).

Annexe au "Journal de Monaco"

Conseil National - Compte-rendu de la séance publique du mercredi 14 décembre 1994 (p. 933 à p. 940).

ORDONNANCES SOUVERAINES

Ordonnance Souveraine n° 11.417 du 23 décembre 1994 admettant, sur sa demande, un fonctionnaire à faire valoir ses droits à la retraite anticipée.

RAINIER III
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la loi n° 1.049 du 28 juillet 1982 sur les pensions de retraite des fonctionnaires, des magistrats et de certains agents publics, modifiée ;

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'État ;

Vu Notre ordonnance n° 9.604 du 11 octobre 1989 portant nomination d'un Commis-Comptable au Service de la Marine ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 3 novembre 1994 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'État ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

Mme Michèle CASSAGNE, épouse BRIGOLLE, Commis-Comptable au Service de la Marine, est admise, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite anticipée, à compter du 31 décembre 1994.

Notre Secrétaire d'État, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'État sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le vingt-trois décembre mil neuf cent quatre-vingt-quatorze.

RAINIER.

*Par le Prince,
Le Secrétaire d'État :*
J.-C. MARQUET.

Ordonnance Souveraine n° 11.419 du 28 décembre 1994 portant nomination d'un Greffier en Chef Adjoint au Greffe Général.

RAINIER III
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'article 46 de la Constitution du 17 décembre 1962 ;

Vu l'article 3 de l'ordonnance organique du 9 mars 1918 concernant la Direction des Services Judiciaires ;

Vu l'article 4 de Notre ordonnance n° 3.141 du 1^{er} janvier 1946, modifiée, fixant le statut du personnel relevant de la direction des Services Judiciaires ;

Vu Notre ordonnance n° 10.730 du 26 novembre 1992 portant nomination d'un Greffier principal au Greffe Général ;

Sur le rapport de Notre Directeur des Services Judiciaires ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

Mme Béatrice GIUGE, épouse BARDY, Greffier principal au Greffe Général, est nommée Greffier en Chef Adjoint.

Cette mesure prend effet au 3 décembre 1994.

Notre Secrétaire d'État, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'État sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le vingt-huit décembre mil neuf cent quatre-vingt-quatorze.

RAINIER.

*Par le Prince,
Le Secrétaire d'État :*
J.-C. MARQUET.

Ordonnance Souveraine n° 11.420 du 30 décembre 1994 portant naturalisation monégasque.

RAINIER III
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la requête qui Nous a été présentée par la dame Sonia, Nicole VERRANDO, veuve DJORDJEVIC, tendant à son admission parmi Nos Sujets ;

Vu la Constitution du 17 décembre 1962 ;

Vu les articles 5 et 6 de la loi n° 1.155 du 18 décembre 1992 ;

Vu l'article 25 § 2 de l'ordonnance organique du 9 mars 1918 ;

Vu Notre ordonnance n° 403 du 15 mai 1951, modifiée ;

Sur le rapport de Notre Directeur des Services Judiciaires ;
Notre Conseil de la Couronne entendu ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

La dame Sonia, Nicole VERRANDO, veuve DJORDJEVIC, née le 7 octobre 1947 à Monaco, est naturalisée monégasque.

Elle sera tenue et réputée comme telle et jouira de tous les droits et prérogatives attachés à cette qualité, dans les conditions prévues par l'article 13 de la loi n° 1.155 du 18 décembre 1992.

Notre Secrétaire d'État, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'État sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le trente décembre mil neuf cent quatre-vingt-quatorze.

RAINIER.

Par le Prince,
Le Secrétaire d'État :
J.-C. MARQUET.

ARRÊTÉS MINISTÉRIELS

Arrêté Ministériel n° 94-545 du 3 janvier 1995 portant autorisation et approbation des statuts de la société anonyme monégasque dénommée "S.A.M. INTERNATIONAL MEDIA PRODUCTIONS" en abrégé "I.M.P.".

Nous, Ministre d'État de la Principauté,

Vu la demande aux fins d'autorisation et d'approbation des statuts de la société anonyme monégasque dénommée "S.A.M. INTERNATIONAL MEDIA PRODUCTIONS" en abrégé "I.M.P." présentée par Mme Michèle MOURON, pilote automobile, demeurant 46, chemin Roure de la Gache à Plascassier (Alpes-Maritimes) ;

Vu l'acte en brevet contenant les statuts de ladite société au capital de 1.000.000 de francs, divisé en 1.000 actions de 1.000 francs chacune, reçu par M^r Henry REY, notaire suppléant, le 30 septembre 1994 ;

Vu l'ordonnance du 5 mars 1895, modifiée par les ordonnances des 17 septembre 1907, 10 juin 1909, par les lois n° 71 du 3 janvier 1924,

n° 216 du 27 février 1936 et par les ordonnances-lois n° 340 du 11 mars 1942 et n° 342 du 25 mars 1942 ;

Vu la loi n° 408 du 20 janvier 1945 complétant l'ordonnance du 5 mars 1895, notamment en ce qui concerne la nomination, les attributions et la responsabilité des Commissaires aux comptes ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 3.167 du 29 janvier 1946 réglant l'établissement du bilan des sociétés anonymes et en commandite par actions ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 16 novembre 1994 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER

La société anonyme monégasque dénommée "S.A.M. INTERNATIONAL MEDIA PRODUCTIONS" en abrégé "I.M.P." est autorisée.

ART. 2.

Sont approuvés les statuts de la société tels qu'ils résultent de l'acte en brevet en date du 30 septembre 1994.

ART. 3.

Lesdits statuts devront être publiés intégralement dans le "Journal de Monaco", dans les délais et après accomplissement des formalités prévues par les lois n° 71 du 3 janvier 1924, n° 216 du 27 février 1936 et par l'ordonnance-loi n° 340 du 11 mars 1942.

ART. 4.

Toute modification aux statuts susvisés devra être soumise à l'approbation du Gouvernement.

ART. 5.

En application des prescriptions édictées par l'article 32 de l'ordonnance du 6 juin 1867 sur la police générale concernant les établissements dangereux, insalubres et incommodes, et par l'article 4 de la loi n° 537 du 12 mai 1951 relative à l'inspection du travail, le président du Conseil d'Administration est tenu de solliciter du Gouvernement les autorisations prévues, préalablement à l'exercice de toute activité commerciale et industrielle dans les locaux que la société se propose d'utiliser.

Les mêmes formalités devront être accomplies à l'occasion de tout transfert, transformation, extension, aménagement.

ART. 6.

Le Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le trois janvier mil neuf cent quatre-vingt quinze.

Le Ministre d'État,
P. DJOUD.

Arrêté Ministériel n° 94-546 du 3 janvier 1995 autorisant la modification des statuts de la société anonyme monégasque dénommée "SOCIÉTÉ D'ENTREPRISES ELECTRIQUES".

Nous, Ministre d'État de la Principauté,

Vu la demande présentée par les dirigeants de la société anonyme monégasque dénommée "SOCIÉTÉ D'ENTREPRISES ELECTRIQUES" agissant en vertu des pouvoirs à eux confiés par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de ladite société ;

Vu le procès-verbal de ladite assemblée générale extraordinaire tenue à Monaco, le 30 juin 1994 ;

Vu les articles 16 et 17 de l'ordonnance du 5 mars 1895 sur les sociétés anonymes et en commandite par actions, modifiés par la loi n° 71 du 3 janvier 1924 et par l'ordonnance-loi n° 340 du 11 mars 1942 ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 16 novembre 1994 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER

est autorisée la modification :

- de l'article 2 des statuts (siège social) ;

résultant des résolutions adoptées par l'assemblée générale extraordinaire tenue le 30 juin 1994.

ART. 2.

Ces résolutions et modifications devront être publiées au "Journal de Monaco" après accomplissement des formalités prévues par le troisième alinéa de l'article 17 de l'ordonnance du 5 mars 1895, modifié par l'ordonnance-loi n° 340 du 11 mars 1942, susvisée.

ART. 3.

Le Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le trois janvier mil neuf cent quatre-vingt-quinze.

Le Ministre d'Etat,
P. DHOUD.

Arrêté Ministériel n° 94-547 du 3 janvier 1995 autorisant la modification des statuts de la société anonyme monégasque dénommée "BANQUE TRANSATLANTIQUE DE MONACO" en abrégé "B.T.M."

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu la demande présentée par les dirigeants de la société anonyme monégasque dénommée "BANQUE TRANSATLANTIQUE DE MONACO" en abrégé "B.T.M." agissant en vertu des pouvoirs à eux confiés par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de ladite société ;

Vu le procès-verbal de ladite assemblée générale extraordinaire tenue à Monaco, le 12 octobre 1994 ;

Vu les articles 16 et 17 de l'ordonnance du 5 mars 1895 sur les sociétés anonymes et en commandite par actions, modifiés par la loi n° 71 du 3 janvier 1924 et par l'ordonnance-loi n° 340 du 11 mars 1942 ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 16 novembre 1994 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER

Sont autorisées :

- la modification de l'article 1^{er} des statuts relatif à la dénomination sociale qui devient : "BANQUE MONÉGASQUE DE GESTION" ;

- la modification de l'article 3 des statuts (objet social) ;

- la modification de l'article 6 des statuts ayant pour objet de porter le capital social de la somme de 33.750.000 F à celle de 40.000.000 de francs ;

- la refonte des statuts ;

résultant des résolutions adoptées par l'assemblée générale extraordinaire tenue le 12 octobre 1994.

ART. 2.

Ces résolutions et modifications devront être publiées au "Journal de Monaco" après accomplissement des formalités prévues par le troisième alinéa de l'article 17 de l'ordonnance du 5 mars 1895, modifié par l'ordonnance-loi n° 340 du 11 mars 1942, susvisée.

ART. 3.

Le Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le trois janvier mil neuf cent quatre-vingt-quinze.

Le Ministre d'Etat,
P. DHOUD.

AVIS ET COMMUNIQUÉS

DÉPARTEMENT DES FINANCES ET DE L'ÉCONOMIE

Direction de l'Habitat - Service du Logement.

Local vacant.

Les personnes inscrites en qualité de protégées aux termes de la loi n° 1.118 du 18 juillet 1988 modifiée, relative aux conditions de location de certains locaux à usage d'habitation sont informées de la vacance de l'appartement suivant :

- 6, avenue Crovetto Frères, 1^{er} sous-sol à gauche, 2 pièces, cuisine, salle d'eau, w.-c.

Le loyer mensuel est de 4.100 F.

Le délai d'affichage de cet appartement court du 28 décembre 1994 au 16 janvier 1995.

Les personnes protégées intéressées par cette offre de location devront notifier leur candidature au propriétaire ou à son représentant déclaré, pendant ce délai d'affichage, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Dans le même délai, elles doivent en aviser le Service du Logement.

DEPARTEMENT DE L'INTERIEUR

Direction de l'Action Sanitaire et Sociale

Tableau de l'Ordre des Médecins (au 1^{er} janvier 1995).

20. FUSINA Fiorenzo	5, avenue Princesse Alice	30.07.1947
38. PASTOR Jean-Joseph	Résidence Europa, place des Moulins	27.07.1960
40. GRAMAGLIA Marcel	6, rue Colonel Bellando de Castro	08.04.1971
41. HARDEN Hubert	Le Continental, place des Moulins	18.05.1965
42. SCARLOT Robert	1, boulevard de Suisse	01.06.1967
43. PASTORELLO Raphaël	7, avenue Saint-Laurent	19.03.1968
46. CENAC Philippe	11, rue du Gabian	31.03.1970
47. RAVARINO Jean-Pierre	32, boulevard des Moulins	19.10.1970
48. MOUROU Jean-Claude	36, boulevard des Moulins	07.12.1970
49. CAMPORA Jean-Louis	2, boulevard d'Italie	16.02.1971
51. LAVAGNA Bernard	21, boulevard des Moulins	30.06.1971
52. MOUROU Michel	Le Concorde, rue du Gabian	03.08.1973
53. IMPERTI Patrice	45, rue Grimaldi	05.09.1973
54. TREMOLET DE VILLERS Yves	5, avenue Saint Michel	01.08.1974
55. BERGONZI Marc	37, boulevard des Moulins	06.03.1975
57. GWOZDZ-SANMORI Nadia	5 bis, avenue Princesse Alice	22.12.1975
59. RIT Jacques	18, boulevard de Belgique	04.02.1977
60. BULARD Michèle	11, boulevard du Jardin Exotique	01.04.1977
61. GASTAUD Alain	2, boulevard du Jardin Exotique	05.05.1977
62. BOISELLE Jean-Charles	18, avenue de Grande-Bretagne	01.10.1977
63. PEROTTI Michel	19, boulevard des Moulins	24.10.1978
65. ROUGE Jacqueline	38, boulevard des Moulins	10.03.1980
66. MARQUET Roland	20, boulevard d'Italie	28.03.1980
67. ZEMORI-NOTARI Marie-Gabrielle	10, boulevard d'Italie	19.12.1980
68. VERMEULEN Laurie	4, boulevard des Moulins	25.01.1982
69. PASQUIER Philippe	15, boulevard Princesse Charlotte	03.08.1982
70. SIONAC Michel	14, boulevard des Moulins	03.08.1982
72. LAVAGNA Joseph	21, boulevard des Moulins	22.11.1983
73. HUGUET Claude	Résidence Europa, place des Moulins	25.05.1984
74. FURNO Francesco	10, rue Louis Aurégia	09.03.1984
76. BALLERIO Philippe	14, boulevard des Moulins	26.03.1985
77. TRIFILIO Guy	19, avenue des Castelans	09.03.1984
79. CHOQUENET Christian	8, boulevard des Moulins	19.08.1986
80. ROGER-CLEMENT Régine	42 ter, boulevard du Jardin Exotique	26.06.1984
81. DOR Vincent	Centre Cardiothoracique	22.06.1987
82. MONTIGLIO François	Centre Cardiothoracique	22.06.1987
83. DE SIGALDI Ralph	57, rue Grimaldi	28.10.1987
84. FITTE Henri	Centre d'Hémodialyse	29.01.1988
85. LEANDRI Stéphane	17, boulevard Albert 1 ^{er}	19.08.1988
86. COSTE Philippe	Centre Cardiothoracique	10.08.1988
87. BOURLON François	Centre Cardiothoracique	10.08.1988
88. BARRAL Philippe	5 bis, avenue Princesse Alice	19.08.1988
89. GENIN Nathalia	40, quai des Sanbarbani	03.04.1989
90. MARSAN André	21, boulevard des Moulins	11.05.1990
91. LAVAGNA Pierre	11, boulevard du Jardin Exotique	19.12.1991
93. VAN DEN BROUCKE Xavier		18.02.1992
94. HERY Michel	Centre Hospitalier Princesse Grace	
95. DE MILLO TERRAZZANI Danièle	Centre Hospitalier Princesse Grace	01.10.1992
96. COMMARE Didier	7, boulevard des Moulins	01.10.1992
97. FOURQUET Dominique	Centre Cardiothoracique	14.05.1993
98. CELLARIO Michel	2, avenue des Papalins	14.05.1993
99. ROBILLO Jean-François	57, rue Grimaldi	04.06.1993
100. ZEMORI Armand	4, boulevard des Moulins	10.11.1994

**Liste des médecins spécialistes qualifiés
(au 1^{er} janvier 1995).**

(Liste établie en conformité des dispositions de l'arrêté ministériel n° 88-450 du 12 août 1988 relatif à la qualification des médecins).

- Anesthésiologie-Réanimation :

Docteurs Dominique FOURQUET,
Marcel GRAMAGLIA,
Françoise MONTIGLIO,
Régine ROGER-CLEMENT,
Danièle DE MILLO TERRAZZANI.

- Cardiologie et médecine des affections vasculaires :

Docteurs Marc BERGONZI,
François BOURLON,
Philippe COSTE,
Alain GASTAUD,
Jean-Joseph PASTOR,
Jean-François ROBILLON.

- Chirurgie :

Docteur Jean-Charles BOISELLE,
Professeur Claude HUGUET,
Docteurs André MARSAN, avec orientation en chirurgie vasculaire,
Yves TREMOLET DE VILLERS, avec compétence en chirurgie plastique reconstructrice.

- Chirurgie cardiaque :

Professeur Vincent DOR.

- Chirurgie orthopédique :

Docteurs Philippe BALLERIO,
Jacques RIT.

- Dermato-vénérologie :

Docteur Fiorenzo FUSINA.

- Electro-radiologie :

Docteur Michel MOUROU (option : radiodiagnostic).

- Endocrinologie et maladies métaboliques :

Docteurs Nadia GWOZDZ-SANMORI,
Raphaël PASTORELLO.

- Gynécologie-obstétrique :

Docteur Hubert HARDEN.

- Médecine des affections de l'appareil digestif :

Docteurs Philippe PASQUIER,
Laurie VERMEULEN.

- Médecine Interne :

Docteur Jean-Louis CAMPORA.

- Médecine Nucléaire :

Docteur Robert SCARLOT.

- Neurologie :

Docteur Philippe BARRAL.

- Neuro-Psychiatrie :

Docteur Joseph LAVAGNA

- Ophtalmologie :

Docteurs Philippe CENAC,
Bernard LAVAGNA.

- Oto-rhino-laryngologie :

Docteur Pierre LAVAGNA.

- Pédiatrie :

Docteurs Jean-Claude MOUROU,
Marie-Gabrielle ZEMORI NOTARI

- Pneumo-physiologie :

Docteurs Michel CELLARIO,
Michel SIONJAC.

- Psychiatrie :

Docteur Armand ZEMORI.

Médecins compétents exclusifs qualifiés

(au 1^{er} janvier 1995).

(Arrêté ministériel n° 88-450 du 12 août 1988 relatif à la qualification des médecins).

- Chirurgie plastique reconstructrice :

Docteur Didier COMMARE.

- Gynécologie médicale :

Docteur Nathalia GENIN.

- Urologie (chirurgie) :

Docteur Christian CHOQUENET.

Personnel médical et assimilé du Centre Hospitalier Princesse Grace

(au 1^{er} janvier 1995).

- Anatomie-pathologie :

Docteurs René EMERIC, chef de service, ff
Claire MAINGUENE, médecin adjoint contractuel.

- Anesthésiologie-Réanimation :

Docteurs Régine ROGER-CLEMENT, chef de service,
Danièle DE MILLO TERRAZZANI, médecin-adjoint,
Jacques JOBARD, médecin-adjoint,
Philippe FRANCONERI, médecin-adjoint contractuel
Olivier TERNO, médecin-adjoint contractuel

- Cardiologie :

Docteurs Jean-Joseph PASTOR, chef de service,
Marc BERGONZI, médecin-adjoint,
Alain GASTAUD, médecin-attaché.

- Chirurgie :

Professeur Claude HUGUET, chirurgien chef,
Docteurs Jean-Charles BOISELLE, chef de service,
Philippe BALLERIO, chef de service, chirurgien orthopédiste,
Christian CHOQUENET, chef de service, chirurgien urologue,
André MARSAN, chef de service, chirurgien vasculaire,
Yves TREMOLET DE VILLERS, attaché en chirurgie plastique

- Endoscopies digestives :

Docteurs Jacques CORALLO, médecin attaché,
Philippe PASQUIER, médecin attaché.

- Spécialiste de l'appareil digestif :

Docteur Laurie VERMEULEN, médecin attaché.

- Centre de Transfusion Sanguine :

Docteur Jean-Pierre AUFIEUVRE, Directeur,
Mme Josiane CAMPANA, assistante en biologie

- Convalescents & Chroniques :

Docteurs Raphaël PASTORELLO, chef de service,
Nadia GWOZDZ-SANMORI, médecin adjoint.

- Endocrinologie :

Docteurs Richard BERNARD, médecin attaché,
Guy Di PIETRO, médecin attaché.

- Gynécologie-Obstétrique :

Docteurs Hubert HARDEN, chef de service,
Denis ELENA, attaché en coeliocirurgie,
Nathalia GENIN, médecin attaché en gynécologie,
Didier JOLY, médecin attaché en gynécologie-obstétrique,
Françoise RAGAZZONI, médecin attaché en gynécologie.

- Hygiène Hospitalière :

Docteur Thierry MATHIEU, médecin hygiéniste.

- Imagerie Médicale à Rayons X :

Docteurs Michel-Yves MOUROU, chef de service,
Philippe BRUNNER, médecin adjoint contractuel,
Giuliano MICHELOZZI, médecin attaché en neuro-radiologie.

- Laboratoire d'Analyses Médicales :

Docteur Claude BERNARD, Directeur du Laboratoire de Biologie,
Mlle Sylvie GABRIEL, pharmacien-biologiste adjoint contractuel.

- Médecine :

Docteurs Jean-Louis CAMPORA, chef de service,
Michèle Fabre BULARD, médecin adjoint,
Gérard LESBATS, médecin attaché en cancérologie.

- Médecine nucléaire :

Docteur Robert SCARLOT, chef de service.

- Néphrologie :

Docteur Henry FITTE, médecin attaché.

- Neuropsychiatrie :

Docteurs Joseph LAVAGNA, chef de service,
Claire COAT LACHAPPELLE, médecin attaché,
Philippe BARRAL, médecin attaché en neurologie.

- Odontologie :

Docteur Christian CALMES, chef de service.

- Ophtalmologie :

Docteurs Bernard LAVAGNA, chef de service,
Philippe CENAC, médecin adjoint.

- Oto-Rhino-Laryngologie :

Docteur Pierre LAVAGNA, chef de service.

- Pédiatrie :

Docteurs Jean-Claude MOUROU, chef de service,
Marie-Gabrielle ZEMORI NOTARI, médecin attaché

- Pharmacie :

Mmes Sylvaine MARICIC, pharmacien-chef,
Catherine CUCCHI, pharmacien adjoint.

- Pneumologie :

Docteurs Michel SIOMAC, chef de service,
Michel CELLARIC, médecin attaché.

- Radiothérapie :

Docteur Michel HERY, chef de service.

- Résonance Magnétique Nucléaire :

Docteur Michaël Mc NAMARA, chef de service.

- Rhumatologie :

Docteur Jean-Michel BONNARD, médecin attaché.

Inscriptions au tableau annexe de l'Ordre des Médecins
(au 1^{er} janvier 1995).

- A1 Dr. ANQUEZ Jacques	médecin retraité,
- A2 Dr. RICHARD Roger	médecin retraité,
- A3 Dr. PRINCIPALE Louis	médecin retraité,
- A4 Dr. BERNARD Claude	médecin biologiste au C.H.P.G.
- A5 Dr. AUGUIN Pierre	médecin retraité,
- A8 Dr. MELCHIOR Antoinette	médecin de santé scolaire et sportive,
- A9 Dr. LONG Marthe	médecin du travail (O.M.T.)
- A11 Dr. DEVANT Jacques	médecin biologiste au C.H.P.G.,
- A12 Dr. SOLAMITO Jean-Louis	médecin conseil à la C.C.S.S.,
- A13 Dr. EMERIC René	médecin biologiste au C.H.P.G.,
- A14 Dr. MONDOU Christian	médecin conseil à la C.C.S.S.,
- A15 Dr. GLAICHENHAUS Joseph	médecin retraité,
- A16 Dr. REPAIRE Martine	médecin du travail (O.M.T.),
- A19 Dr. LANDY Monique	médecin de santé scolaire et sportive, médecin inspecteur,
- A20 Dr. SOLAMITO Jean	médecin retraité,
- A22 Dr. PASQUIER Brigitte	médecin conseil à la C.C.S.S.,
- A23 Dr. TONELLI-d'ANDRIMONT Muriel	médecin du travail (O.M.T.),
- A24 Dr. ORECCHIA Louis	médecin retraité,
- A25 Dr. BERNASCONI Charles	médecin retraité,
- A26 Dr. BUS Jean-Pierre	médecin retraité,

- A27 Dr. SIONAC Christiane	médecin conseil à la C.C.S.S.,
- A28 Dr. Mc NAMARA Michaël	médecin au C.H.P.G. (R.M.N.),
- A29 Dr. SAINTE-MARIE Frédérique	médecin du travail (O.M.T.),
- A31 Pr. CHATELAIN Charles-Louis	chirurgien chef honoraire du C.H.P.G.,
- A32 Dr. NICORINI Jean	médecin conseil,
- A33 Dr. JOBARD Jacques	médecin anesthésiste au C.H.P.G.,
- A34 Dr. COCARD Alain	médecin du travail (O.M.T.),
- A35 Dr. FITTE Françoise	médecin biologiste conseil à la C.C.S.S.,
- A36 Dr. PASQUIER Roger	médecin conseil,
- A37 Dr. BRUGNETTI Anné, épouse Nègre	médecin de santé publique,
- A38 Dr. MOSTACCI Isabelle	médecin du travail (O.M.T.),
- A39 Dr. THEYS Christian	médecin du travail,
- A40 Dr. MICHEL Jack	médecin de santé sportive,
- A41 Dr. ESTHIEVENIN-PREVOT Rosette	médecin retraité,
- A42 Dr. FISSORE André	médecin non exerçant,
- A43 Dr. FISSORE Odette	médecin non exerçant,
- A44 Dr. BRUNNER Philippe	médecin au C.H.P.G.,
- A45 Dr. MARCHISIO Jean-Louis	médecin non exerçant,
- A47 Dr. CROVETTO Pierre	médecin non exerçant,
- A48 Dr. CLERGET Didier	médecin du travail (O.M.T.),
- A49 Dr. JOLAIN ROQUE Patrice	médecin conseil,
- A50 Dr. MATHIEU Thierry	médecin hygiéniste au C.H.P.G.,
- A51 Dr. FRANCONERI Philippe	anesthésiste réanimateur au C.H.P.G.,
- A52 Dr. TERNO Olivier	anesthésiste réanimateur au C.H.P.G.,
- A53 Dr. AUFIEUVRE Jean-Pierre	médecin biologiste au C.H.P.G.,
- A54 Dr. CASAVECCHIA Eros	médecin non exerçant.

Ces médecins sont soumis aux dispositions du Code de Déontologie Médicale.

Tableau du Collège des Chirurgiens-Dentistes (au 1^{er} janvier 1995).

3. CARAVEL-BAUDOIN Mireille	7, rue Suffren-reymond	20. 7.1945
7. BOZZONE Véra	14, boulevard des Moulins	7. 9.1955
8. LORENZI Charles	37, boulevard des Moulins	2. 7.1956
9. PALLANCA Claude	2, avenue Saint-Charles	14.11.1958
12. CUCCHI Cécile	52, boulevard d'Italie	15. 9.1961
14. NARDI Jean-Paul	31, boulevard Rainier III	12. 7.1966
15. LOUWERIER Jean	15, boulevard d'Italie	25. 3.1969
16. CARAVEL GIRARD-PIPAU Emmanuelle	7, rue Suffren-Reymond	13. 9.1971
17. CALMES-BENAZET Mireille	6, boulevard des Moulins	12. 6.1974
18. BERGONZI Marguerite-Marie	37, boulevard des Moulins	12. 6.1974
19. LORENZI Jean-Marc	5, avenue Saint-Michel	30. 1.1975
20. PETERS John-Allan	29, rue Grimaldi	7. 4.1977
21. MARCHISIO Gilles	41, boulevard des Moulins	15. 2.1982
22. MARQUET Bernard	1, avenue Prince Pierre	27.12.1982
23. LISIMACHIO Lydia	31, boulevard des Moulins	21. 7.1983
24. BROMBAL Alain	41, boulevard des Moulins	26. 4.1984
25. CALMES Christian	13, boulevard des Moulins	15. 7.1986
26. BALLERIO Michel	38, boulevard des Moulins	4. 8.1987
27. CANTO-FISSORE Amélia	3, avenue Saint-Michel	10. 8.1988
28. FISSORE Bruno	3, avenue Saint-Michel	10. 8.1988
29. SEQUELA Jean-Pierre	26, boulevard Princesse Charlotte	30. 4.1991
30. GAROPALO Dominique	2, quai des Sanbarbani	15. 1.1992

Liste des chirurgiens-dentistes spécialistes qualifiés (au 1^{er} janvier 1995).

Liste établie en conformité des dispositions de l'arrêté ministériel n° 88-449 du 12 août 1988 relatif à la qualification des chirurgiens-dentistes.

- Orthopédie dento-maxillo-faciale (orthodontie) :

Docteurs BALLERIO Michel,
CALMES-BENAZET Mireille,
LORENZI Jean-Marc.

**Tableau de l'Ordre des Pharmaciens
(au 1^{er} janvier 1995).**

SECTION "A"

Pharmaciens titulaires ou salariés d'une officine

a) Pharmaciens titulaires d'une officine :

5. HOIRS MÉDECIN René-Louis	19, boulevard Albert 1 ^{er}	30. 3.1955
Gérante : CHRISTIANE MIALHE		28. 7.1992
11. FERRY Jean-Pierre	1, rue Grimaldi	29. 4.1977
15. GAMBY Denis	26, avenue de la Costa	13. 7.1979
18. ROSSI Annick	5, rue Plati	3. 6.1985
19. BOUZIN-REALINI Sylvie	13, rue Comte Félix Gastaldi	18. 9.1985
20. FRESLON Josée-Marie	24, boulevard d'Italie	5. 8.1986
21. SILLARI Antonio	Centre Commercial Fontvieille	4. 9.1986
22. ROLLAND Marie-Françoise	22, boulevard des Moulins	6. 1.1987
23. KHABTHANI Bérangère	2, boulevard d'Italie	15. 4.1987
24. VARDON Pierre	2, boulevard d'Italie	15. 4.1987
25. MARSAN Georges	1, place d'Armes	2. 6.1987
26. BORD Annick	22, rue Grimaldi	22. 6.1987
27. GAZZANO Emmanuelle	22, rue Grimaldi	22. 6.1987
28. RAMOS Marie-Françoise	31, avenue Princesse Grace	30.12.1987
29. GAZO Paul-Jean	37, boulevard du Jardin Exotique	14.10.1988
30. BUGHIN Jean-Luc	27, boulevard des Moulins	18.10.1988
31. SEGUELA Nicole	26, boulevard Princesse Charlotte	3. 1.1989
32. HAMARD Lionel	31, avenue Hector Otto	20. 2.1989
33. RIBERI Michel	4, boulevard des Moulins	28. 7.1992

b) Pharmaciens salariés :

7. PROFIT Gilbert	Officine Gamby	20. 2.1986
14. MIALHE Christiane	Officine Médecin	4.12.1990
15. BEDOISEAU Corinne	Officine Ferry	4.12.1990
16. TARFANELLI Marguerite	Officine Ferry	14. 2.1991
17. BOSI Patricia	Officine Seguela	4. 6.1991
19. THEVENET Laurent	Officine Vardon-Khabtani	4. 9.1992
20. LANTERI-MINET Ida	Officine Riberi	12. 1.1993
21. DUPAYS Geneviève	Officine Riberi	26. 3.1993
22. PHAM Thuy-Nga	Officine Gamby	29. 3.1993
23. BAILET Laurence	Officine Gazo	4. 6.1993
24. MASSOT Frédérique	Officine Sillari	8. 3.1994

c) Pharmaciens hospitaliers :

2. SBARRATO Sylvaine, épouse MARICIC	Centre Hospitalier Princesse Grace	18. 4.1984
3. JOBARD Evelyne	Centre Cardio-Thoracique	22. 6.1987
5. SILLARI Antonio	Centre d'Hémodialyse	30. 5.1990
6. CUCCHI Catherine	Centre Hospitalier Princesse Grace	30. 9.1991

SECTION "B"

Pharmaciens propriétaires, gérants, administrateurs ou salariés, des établissements se livrant à la fabrication des produits pharmaceutiques et pharmaciens répartiteurs ou grossistes

4. GAZO Jean, autorisé le 16 juin 1953, Laboratoires Dissolvurol.	27. * ROUGAIGNON François, autorisé le 29 novembre 1972, Laboratoires Théramex Zone F - Fontvieille
15. * GAZO Robert, autorisé le 12 février 1964, Laboratoires Dissolvurol, Le Minerve, avenue Crovetto Frères.	28. GUEZ Georges, autorisé le 12 avril 1974, Laboratoires Théramex.
16. * LACROIX Georges, autorisé le 12 juillet 1966 Laboratoires Adam, 6, rue du Gabian	30. * GUEYNE Jean, autorisé le 13 août 1974, Laboratoires S.E.D.I.F.A. 4, avenue Prince Héréditaire Albert

- | | |
|---|--|
| <p>32. * BRASSEUR Annie, autorisée le 23 septembre 1974,
Comptoir Pharmaceutique Méditerranéen.
20, avenue des Castelans.</p> <p>34. CLAMOU Jean-Luc, autorisé le 13 décembre 1976,
Laboratoires Adam.</p> <p>38. * GUIGUES Martine, autorisée le 10 mars 1978,
Laboratoires des Granious,
7, rue de l'Industrie.</p> <p>41. * JOBARD Evelyne, autorisée le 14 décembre 1979,
Laboratoires Société d'Etudes et de
Recherches Pharmaceutiques S.E.R.P.
3, rue Princesse Florestine.</p> <p>48. VOTTERO Sonia, autorisée le 26 octobre 1982,
Laboratoires Adam.</p> <p>50. VIOT Gilles, autorisé le 6 février 1984,
Laboratoires Théramex.</p> <p>52. STEFFEN Sonia, autorisée le 17 août 1984,
Laboratoires Adam.</p> <p>54. * HAGIAERTS Antoinette, autorisée le 10 mars 1986,
Comptoir Monégasque de Biochimie,
20, avenue des castelans.</p> <p>64. LEPARLIER Denis, autorisé le 10 février 1989,
Laboratoires Théramex.</p> <p>72. * BLANCHET Christian, autorisé le 2 mai 1990,
Laboratoires Europhta,
6, avenue Prince Héréditaire Albert.</p> | <p>73. SCHWADROHN Gérard, autorisé le 25 juin 1990,
Laboratoire Europhta.</p> <p>76. MOLINA Eddie, autorisé le 24 septembre 1990,
Comptoir Pharmaceutique Méditerranéen.</p> <p>85. TOUTAIN Marc, autorisé le 6 septembre 1991,
Laboratoire Théramex.</p> <p>86. GROSSO François, autorisé le 18 février 1992,
Comptoir Pharmaceutique Méditerranéen.</p> <p>87. GAIRIN Dominique, autorisé le 6 mars 1992,
Laboratoire Techni-Pharma,
7, rue de l'Industrie.</p> <p>88. * SIRITO Alain, autorisé le 6 mars 1992,
Laboratoires Techni-Pharma,
7, rue de l'Industrie.</p> <p>89. LOPEZ Carine, autorisée le 8 juillet 1992,
Comptoir Pharmaceutique Méditerranéen.</p> <p>90. NGO TRONG HOA, autorisé le 19 août 1992,
Laboratoire Theramex.</p> <p>92. LACROIX Christine, autorisée le 8 mars 1994,
Laboratoire Theramex.</p> <p>93. * BAILET Laurence, autorisée le 3 mai 1994,
Laboratoire Densmore.</p> <p>94. COURBEBAISSE Yann, autorisé le 10 novembre 1994,
Laboratoire SEDIFA.</p> |
|---|--|

Nota - Les pharmaciens assumant la responsabilité des Industries Pharmaceutiques sont indiqués par un astérisque (*).

SECTION "C"

Pharmaciens propriétaires ou directeurs suppléants
d'un Laboratoire d'Analyses Médicales.

a) Pharmaciens propriétaires d'un L.A.M. :

1. CAMPORA Anne-Marie	32, boulevard des Moulins	30. 7.1973
2. BERTRAND-REYNAUD Marianne	26, avenue de la Costa	28. 9.1973
3. REYNAUD Robert	11, rue du Gabian	31. 7.1985

b) Pharmaciens directeurs-suppléants d'un L.A.M. :

1. CHAUMETON Nicole	L.A.M. Campora	15. 2.1974
2. MULLER Guntram	L.A.M. Bertrand-reynaud	28.11.1974
3. BERTRAND-REYNAUD Marianne	L.A.M. Reynaud	31. 7.1985
4. HUBAC Jean-Max	L.A.M. Reynaud	5. 8.1994

c) Pharmacien biologiste-hospitalier :

1. SOCCAL-CAMPANA Josiane	Centre Hospitalier Grace	6.11.1968
---------------------------------	--------------------------	-----------

*Professions d'auxiliaires médicaux
(au 1^{er} janvier 1995)*

1. Masseurs-kinésithérapeutes :

CROVETTO Christian	3. 3.1964
PY Arlette	17. 8.1965
PY Gérard	17. 8.1965
RAYNIERE André	4. 9.1970
CELLARIO Bernard	3. 3.1971
. Assistant : Palfer-Sollier Didier	10. 3.1992
BERTRAND Gérard	1. 2.1974
. Assistant : Druyf d'Hollosy Else	8. 4.1993
TRIVERO Patrick	29. 6.1981
. Assistant : Battini Norbert	15.11.1991
BERNARD Roland	26. 4.1983
. Assistante : Bernard Marylène	28. 6.1993
PASTOR Alain	20. 9.1983
PASTOR Paule	17. 8.1984
DAVENET Philippe	22.12.1986
. Assistante : Mavridis Alexandra	9.12.1994
VIAL Philippe	20. 1.1987
. Assistante : Dumans Cécile	19. 8.1991
WILLARD Stéphane	20. 1.1987
AMORATT Nathalie	18. 5.1987
RIBERI Catherine	3.12.1987
TORREILLES Serge	26. 3.1992
BRAULT Marlène	2. 4.1993

2. Pédiçures-Podologues :

TELMONT Anne-Marie	9.11.1965
JANDARD Danielle	30.11.1965
PY Arlette	4. 1.1966
ROUX Monique	3.12.1976
NEGRE Françoise, épouse SPINELLI	3. 2.1978
GRAUSS Philippe	7.12.1979
KUNTZ-IMPERTI Catherine	9.11.1984
BEARD Patrick	12. 1.1987

3. Opticiens-lunetiers :

DE MUENYNCK André	26.12.1975
gérant libre	
PICCO André	2. 5.1952
GROSMILLET Robert	22.09.1955
magasin principal : 8, boulevard des Moulins	
succursale : 8, rue Princesse Caroline	
responsable :	
FREDENUCCI Geneviève	2. 2.1976
SERRA Roger	21. 1.1963
GASTAUD Claude	28. 3.1986
TOLLE Jacques	14.10.1988
SOMMER Frédérique	9.12.1992

4. Infirmiers, Infirmières :

KOEFOD Birte	17.11.1972
BERTANI Jérôme	12. 6.1974
HENRI Liliane	22. 4.1977
LORENZI Arlette	13. 7.1979
UGHETTO Brigitte, épouse NEVEUX	28. 9.1979
CHOQUARD Marie-Jeanne	26. 2.1982
ELENA Yvette	26. 4.1984
SOLEAN Muriel	11. 2.1987
BARLARO Christine	2. 6.1987
ALBOU Frédérique, épouse OBADIA	13. 7.1987
FLAMANT Gisèle	15. 3.1988
CALAIS Sylvie	22. 8.1988
MOREAU Laurence	20. 7.1990
KAJAJ Nicole	13. 7.1993
AUDOLI Patrick	2. 9.1993
OURNAC Josette	29.11.1993
OURNAC Jean-Marc	5. 8.1994
SPILIOTIS-SAQUET Paule	1. 9.1994

5. Orthophonistes :

BELLONE Gisèle	6.10.1971
NIVET Danielle	2.08.1974
MARQUET Françoise	2. 2.1979
CAMPANA Sylviane	12. 2.1984
WATTEBLE Anne	12. 1.1993
— avec limitation aux actes de rééducation de la dyslexie :	
GEBLESCO Nicole	14. 8.1959
GEBLESCO Elisabeth	21. 4.1962

6. Orthoptiste :

CENAC Martine	11. 2.1969
---------------------	------------

7. Audloprothésiste :

DE MUENYNCK André	10. 5.1976
-------------------------	------------

Personnes assimilées, à titre personnel et exceptionnel,
vis-à-vis de la Sécurité Sociale, à des auxiliaires médicaux

Masseurs :

RAIMBERT Louis	21. 1.1964
GALUY Roger	26. 9.1967

Autre profession relative à la santé
(au 1^{er} janvier 1995)

Garde malade :

SODAYMAY Marie-Thérèse	11.08.1980
------------------------------	------------

INFORMATIONS

La Semaine en Principauté

Manifestations et spectacles divers

Auditorium Rainier III du Centre de Congrès

dimanche 8 janvier, à 18 h.

Concert symphonique par l'Orchestre Philharmonique de Monte-Carlo sous la direction de James DePreist.

soliste : *Aldo Ciccolini*, piano,

au programme : *Fauré, Grieg, Schenberg*

Théâtre Princesse Grace

vendredi 6 et samedi 7 janvier, à 21 h,

dimanche 8 janvier, à 15 h.

Les Innocentes de René de Obaldia, avec les Musicomédiens

vendredi 13 janvier, à 15 h et 21 h,

Celimare le Bien-Aimé d'Eugène Labiche,

par la Compagnie 73 du Théâtre de Cannes, avec *Chantal Bouisson*

Salle des Variétés

jeudi 12 janvier, à 18 h 15.

Conférence organisée par l'Association Monégasque pour la Connaissance des Arts sur le thème : *De Manet à Duchamp - l'Art en mouvement : Daniel-Henry Kahnweiler - le choix de l'élitisme dans le marché de l'art au début du siècle*, par Marie-Louise Gubernatis

vendredi 13 janvier, à 20 h 30,

La double inconstance de Molière, par le Cercle Molière de Nice

samedi 14 janvier, à 18 h.

Conférence-débat organisée par l'Association Monoecis Amore

Hôtel de Paris - Salle Empire

vendredi 6 janvier, à 21 h,

Noël Russe : dîner aux chandelles avec attractions et danse

samedi 7 janvier, à 20 h 30.

Soirée de bienfaisance organisée par Amitié sans Frontières

Hôtel de Paris - Bar américain

tous les soirs, à partir de 22 h,

piano-bar avec *Angelo Unia*

Hôtel Hermitage - Salle Belle Epoque

samedi 14 janvier, à 21 h,

Soirée Escoffier

Hôtel Hermitage - Bar terrasse

tous les soirs à partir de 22 h,

piano-bar avec *Franco Galvani*

Cabaret du Casino

jusqu'au lundi 27 mars,

tous les soirs, sauf le mardi,

Dîner-spectacle *Beauties 95*

Dîner à 21 h,

Spectacle à 22 h 30

Le Folie Russe - Hôtel Loews

tous les soirs, sauf le lundi,

Dîner spectacle : *Tutti Frutti Folies*

Dîner à 21 h,

Spectacle à 22 h 30

Musée Océanographique

jusqu'au 8 janvier

tous les jours, à 10 h 30, 14 h 30 et 16 h.

dans le cadre de l'exposition de photographies *Figures du Littoral*

projection de films :

Côté jardins - C14 - Les oiseaux en baie de Somme

Port de Fontvieille

tous les samedis, de 9 h 30 à 17 h 30.

Foire à la brocante

Expositions

Hôtel de Paris - Salon Berlioz

jusqu'au dimanche 8 janvier,

Exposition d'icônes russes

Maison de l'Amérique Latine - Europa Résidence

jusqu'au mercredi 4 janvier,

Exposition d'œuvres de l'école de Cuzco : *Peruvian Art*

Musée Océanographique

Expositions permanentes :

Découverte de l'océan

Baleines et dauphins de Méditerranée

Structures intimes des biominéraux

Art de la nacre, coquillages sacrés

Congrès

Centre de Congrès - Auditorium

du 11 au 14 janvier,

Lycra Rendez-Vous

Centre de Rencontres Internationales

les 14 et 15 janvier,

Réunion Allied Percival International

Hôtel de Paris

du 9 au 11 janvier,

Réunion Modulo

Hôtel Loews

jusqu'au 7 janvier,

Réunion Summit

Manifestation sportive

Stade Louis II

samedi 7 janvier, à 20 h.

Championnat de France de Football - Première Division : Monaco - Caen.

*
* *

INSERTIONS LÉGALES ET ANNONCES

PARQUET GENERAL

*(Exécution de l'article 374
du Code de Procédure Pénale)*

Suivant exploit de M^e Claire NOTARI, Huissier, en date du 17 novembre 1994, enregistré, le nommé :

– Michel ALLOY, né le 10 mars 1959 à NOGENT LE ROTROU (28), de nationalité française, sans domicile ni résidence connus, a été cité à comparaître, personnellement, devant le Tribunal Correctionnel de Monaco, le mardi 31 janvier 1995, à 9 heures, sous la prévention d'émission de chèque sans provision.

Délit prévu et réprimé par les articles 331 et 330 alinéa premier du Code Pénal.

Pour extrait :
P/Le Procureur Général,
Le Premier Substitut Général,
Daniel SERDET.

*(Exécution de l'article 374
du Code de Procédure Pénale)*

Suivant exploit de M^e Claire NOTARI, Huissier, en date du 23 novembre 1994, enregistré, le nommé :

– LITHANDER Per Edvard, né le 10 septembre 1945 à GÖTEBORG (Suède), de nationalité suédoise, sans domicile ni résidence connus, a été cité à comparaître, personnellement, devant le Tribunal Correctionnel de Monaco, le mardi 31 janvier 1995, à 9 heures, sous la prévention : Emission de chèque sans provision.

Délit prévu et réprimé par les articles 331 et 330 du Code Pénal.

Pour extrait :
P/Le Procureur Général,
Le Premier Substitut Général,
Daniel SERDET.

GREFFE GENERAL

EXTRAIT

Par ordonnance en date de ce jour, M^{me} Irène DAURELLE, Juge Commissaire de la liquidation des biens de Raffaele MESCHI, ayant exercé le commerce sous l'enseigne "ENTREPRISE CAPPÀ", a autorisé le syndic Christian BOISSON, à céder de gré à gré à M. Alexandre TAMAGNO, l'actif mobilier objet de la requête, pour le prix de MILLE CINQ CENTS FRANCS (1.500 francs), tous frais accessoires à la cession demeurant à la charge de l'acquéreur.

Monaco, le 27 décembre 1994.

Le Greffier en Chef,
Louis VECCHIERINI.

EXTRAIT

Les créanciers de la liquidation des biens de Michel FERRONE, ayant exercé le commerce sous l'enseigne "Restaurant CHEZ NOUNOURS", sont avisés du dépôt au Greffe Général de l'état des créances.

Il est rappelé qu'aux termes de l'article 470 du Code de Commerce, dans les 15 jours de la publication au "Journal de Monaco", le débiteur ainsi que tout créancier est recevable, même par mandataire, à formuler des réclamations contre l'état des créances.

La réclamation est faite par déclaration au Greffe Général ou par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Le Greffier en Chef en fait mention sur l'état des créances.

Monaco, le 27 décembre 1994.

Le Greffier en Chef,
Louis VECCHIERINI.

EXTRAIT

Les créanciers de la liquidation des biens de la S.A.M. INTERPLASTICA sont avisés du dépôt au Greffe Général de l'état des créances.

Il est rappelé qu'aux termes de l'article 470 du Code de Commerce, dans les 15 jours de la publication au "Journal de Monaco", le débiteur ainsi que tout créancier est recevable, même par mandataire, à formuler des réclamations contre l'état des créances.

La réclamation est faite par déclaration au Greffe Général ou par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Le Greffier en Chef en fait mention sur l'état des créances.

Monaco, le 27 décembre 1994.

Le Greffier en Chef,
Louis VECCHIERINI.

**DISTRIBUTION
PAR CONTRIBUTION N° 95/1**

Conformément aux dispositions de l'article 726 du Code de Procédure Civile ;

Les créanciers opposant sur la somme de FFR 59.740 représentant le produit de la vente des meubles du sieur Giovanni BIANCO exerçant le commerce sous l'enseigne "ALGATEX", déposée à la Caisse des Dépôts et Consignations, à Monaco, sont invités à se réunir au Palais de Justice, Rue Colonel Bellando de Castro à Monaco, le mercredi 18 janvier 1995, à 10 heures, aux fins d'élire domicile en Principauté de Monaco et de se régler amiablement sur la distribution de ladite somme.

Monaco, le 3 janvier 1995.

Le Greffier en Chef,
Louis VECCHIERINI.

Etude de M^e Paul-Louis AUREGLIA
Notaire
4, boulevard des Moulins - Monte-Carlo

CESSION DE BAUX COMMERCIAUX*Première Insertion*

Aux termes d'un acte sous seing privé du 27 juillet 1984, demeuré annexé à l'acte le réitérant, reçu par le notaire soussigné le 27 décembre 1994, M. Mario PARINI, commerçant, et Mine Caterina SPATARO, son épouse, demeurant à ROQUEBRUNE-CAP MARTIN, 15, avenue de Profondeville, ont cédé au profit de la société anonyme monégasque dénommée "AUTOPORT", dont le siège est à Monaco, 10, quai Antoine 1^{er}.

1°) - Le bail commercial, en date à Monaco du 10 novembre 1992, enregistré le 1^{er} décembre 1992, bordereau 216, numéro 1, portant sur un local à usage industriel ou commercial, sis en rez-de-chaussée de l'immeuble "Le Ruscino", 10, quai Antoine 1^{er} à Monaco, formant le lot n° 2 du cahier des charges.

2°) - Et le bail commercial, en date à Monaco du 13 janvier 1993, enregistré le 26 janvier 1993, bordereau 16, numéro 18, portant sur un local joint au précédent formant le lot n° 5 du cahier des charges.

La cession a pris effet du jour de l'acte réitératif sus-visé du 27 décembre 1994.

Oppositions, s'il y a lieu, dans les dix jours de la deuxième insertion.

Monaco, le 6 janvier 1995.

Signé : P.-L. AUREGLIA.

Etude de M^e Paul-Louis AUREGLIA
Notaire
4, boulevard des Moulins - Monte-Carlo

CESSION D'ELEMENTS COMMERCIAUX*Première Insertion*

Aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné le 30 décembre 1994, M. Roberto GOTTA, commer-

çant, et Mme Alberte MESTRE, sans profession, son épouse, demeurant à Monte-Carlo, 15, boulevard du Larvotto, ont cédé à la S.A.R.L. "DIFFUSION AGRO-ALIMENTAIRE ET PARFUMERIE EUROPE", dont le siège est à Mougins (06), 1201, Chemin de la Plaine, les éléments commerciaux se rattachant à l'activité commerciale exercée par M. GOTTA en son nom ou sous celui de MONTE-CARLO DIFFUSION, savoir :

1°) - La clientèle qu'il s'est constituée tant en Principauté qu'en d'autres pays dans le secteur de la vente en gros, demi-gros et détail de produits agroalimentaires et notamment la vente en gros de biscuits destinés à la fabrication des glaces, vêtements, chaussures et mobiliers.

2°) - Et l'ensemble du matériel et mobilier de bureau ainsi que du véhicule automobile.

Oppositions s'il y a lieu en l'étude du notaire soussigné, dans les dix jours de la deuxième insertion.

Monaco, le 6 janvier 1995.

Signé : P.-L. AUREGLIA.

Etude de M^e Henry REY

Notaire

2, rue Colonel Bellando de Castro, Monaco

"AUTOPORT"

Société Anonyme Monégasque

Conformément aux dispositions de l'ordonnance-loi n° 340 sur les sociétés par actions, il est donné avis que les expéditions des actes ci-après :

1°) Statuts de la société anonyme monégasque dénommée "AUTOPORT", au capital de 3.000.000 de francs et avec siège social n° 10, quai Antoine 1^{er}, à Monaco, reçus, en brevet, par M^e Jean-Charles REY, alors notaire à Monaco, prédécesseur immédiat du notaire soussigné, le 5 septembre 1994 et déposés au rang de ses minutes par acte en date du 22 décembre 1994.

2°) Déclaration de souscription et de versement de capital faite par le fondateur, suivant acte reçu, en minute, par le notaire soussigné, le 22 décembre 1994.

3°) Délibération de l'assemblée générale constitutive tenue le 22 décembre 1994, et déposée avec les pièces annexes au rang des minutes du notaire soussigné, par acte du même jour (22 décembre 1994),

ont été déposées le 5 janvier 1995 au Greffe Général de la Cour d'Appel et des Tribunaux de la Principauté de Monaco.

Monaco, le 6 janvier 1995.

Signé : H. REY.

Etude de M^e Henry REY

Notaire

2, rue Colonel Bellando de Castro, Monaco

"MOTECHE S.A.M."

Société Anonyme Monégasque

AUGMENTATION DE CAPITAL

1. - Aux termes d'une délibération prise, au siège social, le 1^{er} août 1994, les actionnaires de la société anonyme monégasque dénommée "MOTECHE S.A.M.", réunis en assemblée générale extraordinaire, ont décidé, à l'unanimité, sous réserve des autorisations gouvernementales :

a) D'augmenter le capital social d'une somme de UN MILLION CINQ CENT MILLE FRANCS (1.500.000 F) avec création et émission au pair de QUINZE MILLE (15.000) actions de CENT FRANCS (100 F) chacune, de valeur nominale numérotées de SOIXANTE DEUX MILLE CINQ CENT UN à SOIXANTE DIX SEPT MILLE CINQ CENT.

Le capital social sera donc porté de SIX MILLIONS DEUX CENT CINQUANTE MILLE FRANCS (6.250.000 F) à SEPT MILLIONS SEPT CENT CINQUANTE MILLE FRANCS (7.750.000 F), divisé en SOIXANTE DIX SEPT MILLE CINQ CENTS actions (77.500) de CENT FRANCS (100 F) chacune, numérotées de UN à SOIXANTE DIX SEPT MILLE CINQ CENT.

La souscription à l'augmentation de capital s'effectuera au profit de deux personnes morales à concurrence de 7.500 actions pour chacune d'elles.

Trois personnes physiques déclarent renoncer expressément à leur droit préférentiel de souscription.

Le montant des actions nouvelles sera libéré entièrement lors de la délivrance des autorisations administratives.

Les nouvelles actions seront soumises à toutes les dispositions des statuts. Elles seront assimilées aux actions représentant le capital social actuel et jouiront des mêmes droits à partir de la date à laquelle le Gouvernement Princier donnera son autorisation.

b) De modifier, en conséquence l'article 6 des statuts (capital social).

II. - Les résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 1^{er} août 1994, ont été approuvées et autorisées par Arrêté de S.E. M. le Ministre d'Etat de la Principauté de Monaco, en date du 4 novembre 1994, publié au "Journal de Monaco" le 11 novembre 1994.

III. - A la suite de cette approbation, un original du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire, susvisée, du 1^{er} août 1994 et une ampliation de l'arrêté ministériel d'autorisation, précité du 4 novembre 1994, ont été déposés, avec reconnaissance d'écriture et de signatures, au rang des minutes de M^r Henry REY, par acte du 20 décembre 1994.

IV. - Par acte dressé également, le 20 décembre 1994 le Conseil d'Administration a :

- Pris acte de la renonciation par trois personnes physiques à leur droit de souscription telle qu'elle résulte de l'assemblée générale extraordinaire du 1^{er} août 1994 sus-analysée.

- Déclaré que les QUINZE MILLE actions nouvelles, de CENT FRANCS chacune, de valeur nominale, représentant l'augmentation du capital social décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 1^{er} août 1994, ont été entièrement souscrites par deux personnes morales ;

et qu'il a été versé, en espèces, par chaque société souscriptrice, somme égale au montant des actions par elle souscrites, soit au total, une somme de UN MILLION CINQ CENT MILLE FRANCS,

ainsi qu'il résulte de l'état annexé à la déclaration.

- Décidé :

Qu'il sera procédé soit à l'impression matérielle des actions nouvelles pour en permettre l'attribution aux sociétés actionnaires dans les délais légaux, soit à l'établissement des certificats nominatifs d'actions intitulés au nom des sociétés propriétaires.

Que les actions nouvelles créées auront jouissance à compter du 20 décembre 1994 et qu'elles seront soumises à toutes les obligations résultant des statuts de la société à l'instar des actions anciennes.

V. Par délibération prise, le 20 décembre 1994 les actionnaires de la société, réunis en assemblée générale extraordinaire, ont :

- Reconnu sincère et exacte la déclaration faite par le Conseil d'Administration de la souscription des QUINZE MILLE actions nouvelles et du versement par les souscripteurs dans la caisse sociale, du montant de leur souscription, soit une somme de UN MILLION CINQ CENT MILLE FRANCS.

- Constaté que l'augmentation du capital social de la somme de SIX MILLIONS DEUX CENT CINQUANTE MILLE FRANCS à celle de SEPT MILLIONS SEPT CENT CINQUANTE MILLE FRANCS se trouve définitivement réalisée.

Le capital se trouvant ainsi porté à la somme de SEPT MILLIONS SEPT CENT CINQUANTE MILLE FRANCS, il y a lieu de procéder à la modification de l'article 6 des statuts qui sera désormais rédigé comme suit :

"ARTICLE 6"

"Le capital social est fixé à la somme de SEPT MILLIONS SEPT CENT CINQUANTE MILLE FRANCS (7.750.000 F). Il est divisé en SOIXANTE DIX SEPT MILLE CINQ CENTS (77.500) actions de CENT FRANCS chacune, de valeur nominale, numérotées de UN (1) à SOIXANTE DIX SEPT MILLE CINQ CENT (77.500) intégralement libérées. Les actions numérotées de UN (1) à CINQUANTE CINQ MILLE (55.000) ont été attribuées à M. JONES, en rémunération de son apport en nature ci-dessus".

VI. - Le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire, susvisée, du 20 décembre 1994 a été déposé, avec reconnaissance d'écriture et de signatures, au rang des minutes de l'étude de M^r Henry REY, par acte du même jour (20 décembre 1994).

VII. - Les expéditions de chacun des actes précités, du 20 décembre 1994, ont été déposées avec les pièces annexes au Greffe Général de la Cour d'Appel et des Tribunaux de la Principauté de Monaco, le 4 janvier 1995.

Monaco, le 6 janvier 1995.

Signé : H. REY.

Etude de M^e Henry REY

Notaire

2, rue Colonel Bellando de Castro, Monaco

“IMPRIMERIE DE MONACO”

Société Anonyme Monégasque

AUGMENTATION DE CAPITAL

I. - Aux termes d'une délibération prise, au siège social, le 31 mai 1994, les actionnaires de la société anonyme monégasque dénommée “IMPRIMERIE DE MONACO”, réunis en assemblée générale extraordinaire, ont décidé, à l'unanimité, sous réserve des autorisations gouvernementales :

a) D'augmenter le capital social de la somme de DEUX CENT CINQUANTE MILLE FRANCS à celle de CINQ MILLIONS DE FRANCS (5.000.000 F) par la création de QUARANTE SEPT MILLE CINQ CENTS (47.500) actions nouvelles de CENT FRANCS (100 F) chacune, à libérer intégralement à la souscription.

b) De modifier, en conséquence l'article 5 des statuts (capital social).

II. - Les résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 31 mai 1994, ont été approuvées et autorisées par Arrêté de S.E. M. le Ministre d'Etat de la Principauté de Monaco, en date du 31 août 1994, publié au “Journal de Monaco” le 9 septembre 1994.

III. - A la suite de cette approbation, un original du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire, susvisée, du 31 mai 1994 et une ampliation de l'arrêté ministériel d'autorisation, précité du 31 août 1994, ont été déposés, avec reconnaissance d'écriture et de signatures, au rang des minutes du notaire soussigné par acte du 15 décembre 1994.

IV. - Par acte dressé également, le 15 décembre 1994 le Conseil d'Administration a :

– Déclaré :

Que les QUARANTE SEPT MILLE CINQ CENTS actions nouvelles de CENT FRANCS chacune, de valeur

nominale, représentant l'augmentation du capital social, décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 31 mai 1994, ont été entièrement souscrites par quatre personnes physiques ;

et qu'il a été versé, par les souscripteurs au compte capital social par prélèvement sur leur compte courant créditeur la somme de QUATRE MILLIONS SEPT CENT CINQUANTE MILLE FRANCS (4.750.000 F),

ainsi qu'il résulte de l'attestation délivrée par MM. Louis VIALE et Jean BOERI, Commissaires aux Comptes de la société, en date du 22 décembre 1994 et qui est demeurée jointe et annexée audit acte.

– Décidé :

Qu'il sera procédé soit à l'impression matérielle des actions nouvelles pour en permettre l'attribution aux actionnaires dans les délais légaux, soit à l'établissement des certificats nominatifs d'actions intitulés au nom des propriétaires.

Que les actions nouvelles créées auront jouissance à compter du 12 décembre 1994 et qu'elles seront soumises à toutes les obligations résultant des statuts de la société à l'instar des actions anciennes.

V. Par délibération prise, le 15 décembre 1994 les actionnaires de la société, réunis en assemblée générale extraordinaire, ont :

– Reconnu sincère et exacte la déclaration faite par le Conseil d'Administration de la souscription des QUARANTE SEPT MILLE CINQ CENTS actions nouvelles et du versement par les souscripteurs dans la caisse sociale, du montant de leur souscription, soit une somme de QUATRE MILLIONS SEPT CENT CINQUANTE MILLE FRANCS.

– Constaté que l'augmentation du capital social de la somme de DEUX CENT CINQUANTE MILLE FRANCS à celle de CINQ MILLIONS DE FRANCS se trouve définitivement réalisée.

Le capital se trouvant ainsi porté à la somme de CINQ MILLIONS DE FRANCS, il y a lieu de procéder à la modification de l'article 5 des statuts qui sera désormais rédigé comme suit :

"ARTICLE 5"

"Le capital social est fixé à la somme de CINQ MILLIONS DE FRANCS, divisé en CINQUANTE MILLE actions de CENT FRANCS chacune, de valeur nominale, toutes à souscrire en numéraire et à libérer intégralement à la souscription".

VI. - Le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire, susvisée, du 15 décembre 1994, a été déposé, avec reconnaissance d'écriture et de signatures, au rang des minutes du notaire soussigné, par acte du même jour (15 décembre 1994).

VII. - Les expéditions de chacun des actes précités, du 15 décembre 1994, ont été déposées avec les pièces annexes au Greffe Général de la Cour d'Appel et des Tribunaux de la Principauté de Monaco, le 5 janvier 1995.

Monaco, le 6 janvier 1995.

Signé : H. REY.

Etude de M^e Philippe SANITA
36, boulevard des Moulins, Monaco (Pté)

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant requête en date du 4 janvier 1995, M. Jean-Claude, Hubert BUFFET, Ingénieur, et Mme Dominique, Madeleine, Jacqueline PIBOU, Secrétaire de direction, demeurant ensemble à SOSPEL (Alpes-Maritimes), Quartier Cremaïa, villa numéro 6, Résidence Les Bienvenues, tous deux de nationalité française, ont requis du Tribunal de Première Instance de la Principauté de Monaco, l'homologation d'une Convention de changement de régime matrimonial adoptant le régime de la communauté universelle de biens meubles au lieu de celui de la séparation des biens pure et simple.

Le présent avis est inséré conformément à l'article 819 du Code de Procédure Civile.

Monaco, le 6 janvier 1995.

"EURAFRIQUE"

Société Anonyme Monégasque
au capital de 20.800.000 F

"Le Coronado",

20, av. de Fontvieille - Monaco (Pté)

AVIS DE CONVOCATION

Messieurs les actionnaires sont convoqués le Jeudi 26 Janvier 1995, à 16 heures, au siège social à MONACO, 20, avenue de Fontvieille, en assemblée générale ordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 31 juillet 1994 ;

- Rapports des Commissaires aux comptes sur ledit exercice ;

- Approbation des comptes et affectation des résultats ;

- Autorisation à donner aux Administrateurs conformément à l'article 23 de l'ordonnance souveraine du 5 mars 1895 ;

- Approbation du montant des honoraires des Commissaires aux comptes ;

- Questions diverses.

Tout actionnaire sera admis à l'assemblée et pourra s'y faire représenter par un mandataire actionnaire.

Les actions étant nominatives, les propriétaires d'actions sont admis à l'assemblée sur simple justification de leur identité.

Les pouvoirs des mandataires devront être déposés au siège social à MONACO, cinq jours avant la réunion.

Le Conseil d'Administration.

“CAVPA”
CENTRALE D’ACHATS ET DE
VENTES POUR TOUS
APPROVISIONNEMENTS

Société Anonyme Monégasque
 au capital de 1.000.000 F
 “Le Coronado”,
 20, av. de Fontvieille - Monaco (Pté)

AVIS DE CONVOCATION

Messieurs les actionnaires sont convoqués le jeudi 26 janvier 1995, à 15 heures, au siège social à Monaco, 20, avenue de Fontvieille, en assemblée générale ordinaire à l’effet de délibérer sur l’ordre du jour suivant :

- Rapport du Conseil d’Administration sur l’exercice clos le 31 juillet 1994.
- Rapports des Commissaires aux comptes sur ledit exercice.
- Approbation des comptes et affectation des résultats.
- Approbation du montant des honoraires des Commissaires aux comptes.
- Autorisation à donner aux Administrateurs conformément à l’article 23 de l’ordonnance souveraine du 5 mars 1895.
- Renouvellement du mandat des Commissaires aux comptes.
- Questions diverses.

Tout actionnaire sera admis à l’assemblée et pourra s’y faire représenter par un mandataire actionnaire.

Les actions étant nominatives, les propriétaires d’actions sont admis à l’assemblée sur simple justification de leur identité.

Les pouvoirs des mandataires devront être déposés au siège social à MONACO, cinq jours avant la réunion.

Le Conseil d’Administration.

“SOMETRA”
SOCIETE MEDITERRANEENNE
DE TRANSPORTS

Société Anonyme Monégasque
 au capital de 20.800.000 F
 “Le Coronado”,
 20, av. de Fontvieille - Monaco (Pté)

AVIS DE CONVOCATION

Messieurs les actionnaires sont convoqués le Jeudi 26 Janvier 1995, à 17 heures, au siège social à Monaco, 20, avenue de Fontvieille, en assemblée générale ordinaire à l’effet de délibérer sur l’ordre du jour suivant :

- Rapport du Conseil d’Administration sur l’exercice clos le 31 juillet 1994.
- Rapports des Commissaires aux comptes sur ledit exercice.
- Approbation des comptes et affectation des résultats.
- Autorisation à donner aux Administrateurs conformément à l’article 23 de l’ordonnance souveraine du 5 mars 1895.
- Approbation du montant des honoraires des Commissaires aux comptes.
- Questions diverses.

Tout actionnaire sera admis à l’assemblée et pourra s’y faire représenter par un mandataire actionnaire.

Les actions étant nominatives, les propriétaires d’actions sont admis à l’assemblée sur simple justification de leur identité.

Les pouvoirs des mandataires devront être déposés au siège social à Monaco, cinq jours avant la réunion.

Le Conseil d’Administration.

FONDS COMMUNS DE PLACEMENTS

VALEUR LIQUIDATIVE

Ordonnance Souveraine n° 9.867 du 26 juillet 1990.

Fonds Communs de Placements	Date d'agrément	Société de gestion	Dépositaire à Monaco	Valeur liquidative au 30 décembre 1994
Monaco Patrimoine	26.09.1988	Compagnie Monégasque de Gestion	C.M.B	13.782,49 F
Azur Sécurité	18.10.1988	Barclays Gestion	Barclays	33.366,43 F
Paribas Monaco Oblifranc	03.11.1988	Paribas Asset Management S.A.M.	Paribas	1.672,93 F
Lion Invest Monaco	17.10.1988	Epargne collective	Crédit Lyonnais	-
Monaco valeur 1	30.01.1989	Somoval	Société Générale	1.572,28 F
Americazur	06.04.1990	Barclays Gestion	Barclays	USD 1.233,75
Monaco Bond Selection	01.06.1990	Monaco Fund Invest S.A.M.	S.B.S.	13.367,96 F
MC Court terme	14.02.1991	Sagefi S.A.M.	B.T.M.	7.784,44 F
Amérique Sécurité 1	13.09.1991	Epargne collective	Crédit Lyonnais	-
Amérique Sécurité 2	13.09.1991	Epargne collective	Crédit Lyonnais	-
Caixa Court terme	20.11.1991	Caixa Investment Management S.A.M.	Caixa Bank	1.260,21 F
Caixa Actions Françaises	20.11.1991	Caixa Investment Management S.A.M.	Caixa Bank	1.136,17 F
Monactions	15.01.1992	Sagefi S.A.M.	B.T.M.	4.292,67 F
CFM Court terme 1	09.04.1992	B.P.G.M.	C.F.M.	-
Japon Sécurité 1	03.06.1992	Epargne collective	Crédit Lyonnais	-
Japon Sécurité 2	03.06.1992	Epargne collective	Crédit Lyonnais	-
Monaco Plus-Value	31.01.1994	Compagnie Monégasque de Gestion	C.M.B.	8.940,30 F
Monaco Expansion	31.01.1994	Compagnie Monégasque de Gestion	C.M.B.	5.170.229 L
Monaco I.T.L.	30.09.1994	Compagnie Monégasque de Gestion	C.M.B.	5.058.686 L
Monaco USD	30.09.1994	Compagnie Monégasque de Gestion	C.M.B.	USD 4.029,46

██████████	████	██████████	██████████	██████████
██████████	██████████	██████████	██████████	██████████
██████████	██████████	██████████	██████████	██████████

Fonds Commun de Placement	Date d'agrément	Société de gestion	Dépositaire à Monaco	Valeur liquidative au 3 janvier 1995
Natio Fonds Monte-Carlo "Court terme"	14.06.89	Natio Monte-Carlo S.A.M.	B.N.P.	15.533,10 F

Le Gérant du Journal : Rainier IMPERTI

455-AD